



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MARS 2014

- Membres afférents au Conseil Municipal : 14
- En exercice : 14
- Membres présents à la séance : 12
- Absents excusés représentés : 0
- Absents excusés : Marie Ange Mary, Christophe Arnaud
- Président de séance : Marie-Thérèse Mayoud, Maire
- Secrétaire de séance : M. Lamande

La séance est ouverte à 20 h 30. .

Le compte rendu de la séance précédente du 10 janvier 2014 est lu et approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil.

FINANCES

1- Délibération : Vote du Compte administratif – Budget Principal

M. Murer, Adjoint aux Finances rappelle le résultat excédentaire dégagé en fonctionnement qui s'élève à 12 3340,52 € et celui déficitaire en investissement pour l'année 2013 : - 6 4218, 15 €.

L'excédent de fonctionnement sera en partie repris pour venir alimenter les besoins en financement du budget 2014 qui sera voté par le prochain Conseil, l'autre partie restant éventuellement en attente pour le fonctionnement de l'année en cours. Mme le Maire avant de sortir de la salle pour laisser le conseil délibérer sur le vote du Compte Administratif invite les conseillers à prendre connaissance du détail des chapitres et des différences constatées entre les dépenses budgétées et celles réalisées, et également pour les recettes.

Mise aux voix : **la délibération est adoptée à l'unanimité, le Compte Administratif M14 de 2013 est approuvé.**

2- Délibération : Vote du Compte Administratif – Budget Assainissement

M. Murer procède de la même façon pour le Compte Administratif concernant l'assainissement. Il mentionne que les gros travaux prévus n'ont pas été réalisés d'où la différence entre budget et dépenses. Le résultat excédentaire est de 29 080, 54 € pour le fonctionnement et 67 162, 04 € pour l'investissement.

Mise aux voix : **la délibération est adoptée à l'unanimité, le Compte Administratif M49 de 2013 est approuvé.**

URBANISME – TRAVAUX – VOIRIES

Compte rendu du suivi des chantiers en cours :

- Rue Lagrange : les travaux ont pris du retard compte tenu des conditions météorologiques ; 2 points importants à souligner : contrairement ou plutôt en complément de l'itinéraire de remplacement prévu au départ par la montée du Téron et la rue des Redis, et sur conseil de l'entreprise pour éviter une file d'attente difficilement gérable avec la mise en place de feux inévitable sur le parcours, il a été décidé en commission travaux de rendre praticable le chemin des vignes : coût de l'opération, 3 513, 60 €.

•

Il est précisé qu'il s'agit d'un itinéraire destiné aux riverains et nullement aux camions de chantier car la réfection précaire apportée au chemin n'y résisterait pas ! D'autre part, lors de l'avant dernière réunion de chantier, les élus sur place (MM. Borel, Costantini, Lamande, Mayoud) ont proposé que soient étudiés, puisque directement liés à cette chaussée, les travaux de mise en sécurité des eaux à cet

endroit (cf. compte rendu du Conseil Municipal du 22 novembre). Nous venons de recevoir le devis : coût 9 752, 40 € TTC.

Après discussion, il est décidé à l'unanimité de faire exécuter ces travaux.

- A propos des travaux de transformation du chemin des Vignes en voie communale et donc de son utilisation pour fluidifier la circulation côté ouest du village, une discussion s'engage sur la prise en charge d'une partie de ces travaux (soubassement) par l'Association Foncière de Remembrement ; il est rappelé que lors d'une précédente session au cours de la mandature, cette prise en charge par la commune pour environ 11 000 € été refusée par le Conseil et a priori jamais envisagée par l'AFR.

ECOLE - CCAS :

- Mme Maurin informe que la prochaine réunion du CCAS aura lieu le 19 mars : Réunion lors de laquelle seront votées par les Membres du CCAS le Compte Administratif, le Compte de Gestion, et présentées l'ensemble des actions menées en 2013.

- Reconduction ou résiliation de la convention entre la commune de Puy Saint Martin et la Fondation Nationale des Centres Musicaux Ruraux.

Mme le Maire informe que la mairie de Roynac a décidé d'arrêter la convention la liant aux CMR pour la rentrée scolaire prochaine. Elle propose donc que Puy Saint Martin, dans l'attente de solutions proposées par Montélimar-Agglomération ou d'autres associations, fasse de même.

La décision doit intervenir avant le 15 mars pour une interruption en septembre 2014. Une discussion s'engage sur le bien-fondé de cette mesure. Les CMR permettent un éveil musical à tous les enfants, et tous ne seront peut-être pas présents pour le temps péri-éducatif si cet éveil est mis en place après l'école ; d'autre part l'éveil musical en milieu scolaire peut aussi être dispensé par les enseignants. Après échange, il est procédé au vote pour la résiliation de la convention à la rentrée scolaire prochaine.

Mise aux voix, : la délibération est adoptée à 11 voix et 1 abstention : la résiliation de la convention Commune-CMR sera effective dès la rentrée scolaire 2014/2015.

- Mme le Maire informe le conseil que suite à une visite des services départementaux au restaurant scolaire, l'Amicale Laïque attend le rapport qui devrait imposer de nouvelles contraintes et vraisemblablement des travaux, en partie exigés parce que le nombre de repas « exportés » sur Roynac dépasse le seuil autorisé.

QUESTIONS DIVERSES

- Tenue des permanences électorales les dimanches 23 et 30 mars 2014 : le tableau est complété ; il sera envoyé par mail à chacun.
- Le club cyclo qui organise cette année 2 rencontres régionales (15 février et 15 mars) à l'occasion de la « relance » de l'école VTT a fait une demande de subvention de 300 euros et aimerait connaître notre avis. Leur dernière demande date de 2011 ; il est décidé de répondre favorablement et cette subvention s'ajoutera à celles proposées par la Commission Associations lors du vote du budget 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.

Prochain Conseil Vendredi 28 mars ou 4 avril à 20 h 30 (après élection du futur Conseil Municipal)